



ARRETE N°2026/03/ELEC-CA
INSTITUANT LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
CHARGEE DU RECENSEMENT ET DU DEPOUILLEMENT – ELECTION
ELECTIONS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE
2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Oise,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 7 septembre 2020, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations aux conseil d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est institué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise sise 2 rue Jean Monnet à Beauvais une commission départementale de réclamation des listes électorales, de recensement et de dépouillement des votes, pour l'élection au conseil d'administration du centre départemental de la fonction publique territoriale de l'Oise constituée comme suit :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Le président du CDG et son représentant	Alain VASSELLE, Président du CDG60	Sophie MERCIER, Vice-Présidente du CDG60, Maire de Rémy
Représentant des communes	Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-Sainte-Félicité	Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines
Représentant des établissements publics	Bernard HELLAL, Vice-président du CDG, Vice-Président de l'ARC	Jean-Pierre BOSINO, Président du Syndicat Intercommunal pour la piscine de Montataire
Fonctionnaires du Centre de Gestion de l'Oise	Olivier SAYAG, Directeur Général des Services	Geoffrey BEYNEY, Directeur du pôle juridique et carrières
	Lucie DEHEYER, Directrice Générale Adjointe	Marie-Hélène BRIDOUX, Directrice du Pôle prévention

ARTICLE 2 : La commission sera présidée par Monsieur Alain VASSELLE, Président du Centre de Gestion de l'Oise.

ARTICLE 3 : La commission est chargée de recenser et dépouiller les bulletins de vote. Elle statuera sur les réclamations relatives à la liste électorale.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général du Centre de Gestion est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Affiché dans les locaux du Centre de Gestion,
- Publié sur le site internet du Centre de Gestion.

Fait à Beauvais, le 27 avril 2026
Publié sur le site Internet du CDG60 le 28 avril
2026

LE PRESIDENT

Signé par : Alain VASSELLE
Date : 27/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT

Alain VASSELLE

LE PRESIDENT

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr .